

A VIEDOM
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 RUE VICTOR HUGO, 33350 CASTILLON LA BATAILLE
514 455 872 RCS LIBOURNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 7 MAI 2026

Le 7 mai 2026, à 19 heures,

La Société **TIABAN**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 15 rue des Violettes, 33320 EYSINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 359 336 RCS BORDEAUX,
Représentée par **Monsieur Alexandre TOURET**, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société **A VIEDOM**,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société TIABAN, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 9 RUE VICTOR HUGO, 33350 CASTILLON LA BATAILLE au **2 avenue de la Dordogne - 33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON** à compter du 1^{er} juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL. (NOUVEAU)

Le siège social est fixé : **2 avenue de la Dordogne – 33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société TIABAN
Monsieur Alexandre TOURET


TIABAN
SARL TIABAN
15 rue des Violettes - 33320 EYSINES
Tél. 06 89 76 48 40
SIRET : 823 359 336 00018 - APE : 6420Z